



## **La Recommandation des défenseurs, et des salariés de la Convention Collective 51 contre la Recommandation du Ministère !!!!**

Les Organisations Syndicales ont été destinataires début janvier 2013, d'un courrier de la Direction Générale de la cohésion sociale confirmant l'agrément par le ministère juste avant les fêtes de fin d'année, de la recommandation patronale (FEHAP) du 4 septembre 2012.

Cet agrément, contre la volonté de la majorité des Organisations Syndicales soutenues par des milliers de salariés, est une atteinte au principe même de la liberté de négociation des Conventions Collectives prévue par la loi du 11 février 1950.

PAR CETTE DECISION, MARISOL TOURAINE VIENT DE FAIRE DEFINITIVEMENT ECLATER LA CCNT51, CE CADRE COLLECTIF NATIONAL EGALITAIRE ET PROTECTEUR. ELLE FAVORISE AINSI LES ACCORDS D'ENTREPRISES CONTRE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ET S'INSCRIT TOTALEMENT DANS LA CONTINUITÉ DE LA LOI FILLON « PORTANT RENOVATION DE LA DEMOCRATIE SOCIALE ».

ELLE A CEDE A LA FEHAP CE SYNDICAT D'EMPLOYEURS DE L'ECONOMIE DITE « SOCIALE » QUI PRONE DEPUIS 2004 QU'IL N'Y A RIEN D'AUTRE A FAIRE QU'ACCOMPAGNER LES POLITIQUES D'AUSTERITE.

Les Organisations Syndicales CFTC - CGT - FO continueront de mettre tout en œuvre afin de faire échec à cette entreprise de démolition de la FEHAP cautionnée par le Ministère, et se sont toujours positionnées pour la défense et l'amélioration de la Convention Collective.

Nous assumons et confirmons nos positions précédentes, et userons de tous les moyens pour obtenir le maintien et l'amélioration des garanties conventionnelles, y compris en utilisant les procédures juridiques.

Les Organisations Syndicales se réuniront au plus vite pour envisager ensemble des suites à donner.

Paris, le 3 Janvier 2013